

REUNION DU 24 MARS 2009

L'An Deux Mille Neuf, le 24 Mars 2009,

Sur convocation du 16 Mars 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 24 Mars 2009 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET (arrivé à 18h25), CHARLES, BERBUDEAU, POITOU, GERMAIN, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M BOUYER Patrick (représenté par Monsieur SORLUT)
Mme LANDE Nathalie (représentée par Monsieur CHARLES)
Melle ROUMEGOUS Caroline (représentée par Monsieur GALINET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PEDELMAS Armand

Monsieur le Maire propose de rajouter trois questions à l'ordre du jour à savoir :

Prix du goéland 2009
Tarifs de location du Sémaphore
Classement du Golfe de Saintonge

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour que ces trois questions soient ajoutées à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 24 Février 2009 est adopté à l'unanimité.

1 – Affectation des résultats 2008

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour les comptes administratifs 2008 du Budget Principal et des budgets annexes,

Constatant les résultats des différentes sections d'Investissement respectives,

Pour le Budget Principal :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 588 471.92 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de : - 286 851.84 €

☞ un solde de restes à réaliser de : - 101 250.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à : 388 101.84 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2008 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,

Considérant enfin que le budget 2008 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 469 510.20 €,

Décide sur proposition du Président, après débats et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) : 388 101.84 €.
Report en section de fonctionnement (002) : 200 370.08 €.

Pour le Budget Annexe du Port du Chapus :

Le compte administratif 2008 présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 48 638.73 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de : - 77 614.40 €.
☞ un solde de restes à réaliser de : 0.00 €.
entraînant un besoin de financement s'élevant à : 77 614.40 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2008 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,

Considérant enfin que le budget 2008 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 32 842 €.

Décide sur proposition du Président, après débat et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) : 48 638.73 €
Report en section de fonctionnement (002) : 0 €.

Pour le Budget Annexe du Port de Mérignac :

Le compte administratif 2008 présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 18 754.68 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de : 0 €.
☞ un solde de restes à réaliser de : néant
entraînant un besoin de financement s'élevant à : 0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2008 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,

Considérant enfin que le budget 2008 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 15 020 €.

Décide sur proposition du Président, après débat et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) : 0 €
Report en section de fonctionnement (002) : 18 754.68 €.

Pour le Budget Annexe du Camping Municipal :

Le compte administratif 2008 présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 15 460.30 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de : - 13 856.64 €.
☞ un solde de restes à réaliser de : néant
entraînant un besoin de financement s'élevant à : 13 856.64

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2008 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,

Considérant enfin que le budget 2008 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 021) à la section d'investissement (compte 023) de 0 €.

Décide sur proposition du Président, après débats et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) : 13 856.64 €.
Report en section de fonctionnement (002) : 1 603.66 €.

VOTE : Unanimité

2 – Vote des taux d'impositions 2009

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2009. Il précise que c'est la cinquième année consécutive sans augmentation.

Le Conseil Municipal, entendu la présentation du Budget 2009, vu l'avis de la commission des finances et compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du BUDGET voté ce jour,

Décide à l'unanimité, de fixer, le taux des trois taxes comme suit :

TAXE D'HABITATION10,28 % taux inchangé
TAXE SUR LE FONCIER BATI25,76 % taux inchangé
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI.....91,98 % taux inchangé

VOTE : Unanimité

3 – Vote des budgets 2009

Monsieur le Maire rappelle les grands équilibres des budgets tels qu'ils ont été arrêtés par la commission des finances et présentés aux membres du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de Budget pour 2009. Ce Budget prend en compte les prévisions du Maire et les propositions de la commission des finances. Il assure par ses moyens la continuité de l'exécution des services rendus aux administrés et des actions engagées.

Monsieur le Maire propose d'abord l'examen de la section de FONCTIONNEMENT.

Il présente les différents chapitres tant en dépenses qu'en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL :	2 918 277.00 €	2 918 277.00 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DU CHAPUS	151 850.00 €	151 850.00 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERIGNAC	57 854.00 €	57 854.00 €
BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL	114 098.00 €	114 098.00 €
:		

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après avis de la Commission des finances et débat et examen des chapitres budgétaires, décide d'adopter à **l'unanimité** la Section de Fonctionnement du Budget Principal et des Budgets annexes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En INVESTISSEMENT, Monsieur le Maire poursuit sa présentation et expose les orientations proposées pour les opérations d'investissement prévues cette année au Budget 2008 qui prend en compte la continuité des opérations en cours ou engagées, de nouveaux programmes concernant la réhabilitation de la salle des fêtes, la voirie, les écoles, l'éclairage public, les aménagements portuaires et le camping municipal, ainsi que les prévisions de travaux du plan pluriannuel d'investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL :	2 638 341.00 €	2 638 341.00 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DU CHAPUS	194 429.00€	194 429.00€
BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERIGNAC	41 200.00 €	41 200.00 €
BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL	34 456.00 €	34 456.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après avis de la Commission des finances et débats, examen des chapitres programmes et opérations, décide d'adopter à **l'unanimité**, la Section d'Investissement du Budget Principal et des Budgets annexes.

VOTE : Unanimité

4 – Demande de dotation globale d'équipement pour la réfection de la salle d'évolution de l'école maternelle

Monsieur le Maire propose de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de DGE pour les travaux de réhabilitation de la salle d'évolution de l'école maternelle. Le montant des travaux estimé est de 15 512 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de Dotation Globale d'Equipement dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la salle d'évolution de l'école maternelle.
DIT que le montant estimé des travaux est de 15 512 € HT.

VOTE : Unanimité

5 – Signature d'une convention avec les services de l'État pour le versement anticipé du FCTVA

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du plan de relance, il est prévu une récupération de la TVA avec un an d'avance pour les communes qui remplissent certaines conditions. Ainsi, afin de bénéficier du reversement du FCTVA 2008 dès le budget 2009, il faut s'engager à augmenter les dépenses réelles

d'équipement cette année. Du fait de l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes ce sera le cas de notre commune. Il convient également, pour bénéficier d'un reversement anticipé, de signer une convention avec les services de la préfecture.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

DIT que le budget 2009 prévoit un montant total des dépenses réelles d'investissement supérieur à celui de la moyenne des investissements de 2004 à 2007 et qu'à ce titre la commune de Bourcefranc – Le Chapus peut bénéficier d'un reversement anticipé de la TVA prévu dans le plan de relance gouvernemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet une convention dans le cadre du versement anticipé du fond de compensation pour la TVA (FCTVA).

VOTE : Unanimité

6 – Signature d'une convention avec la communauté de communes dans le cadre de la mise à disposition des pistes cyclables.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de sa compétence en matière d'itinéraires cyclables, la communauté de communes a décidé de passer des conventions de mise à disposition avec les communes. Aussi, il est nécessaire que la commune délibère afin de permettre la signature de ladite convention pour que la CDC puisse exercer sa compétence sur les pistes cyclables de Bourcefranc – Le Chapus.

Monsieur MENADIER demande si cette convention permet l'implantation des panneaux de circuits touristiques ?

Monsieur le Maire répond que non, il s'agit là uniquement de permettre à la CDC d'intervenir sur la piste cyclable en terme d'entretien et d'aménagements.

Monsieur MENADIER dit qu'il y aura une brochure vendue 0.50 € qui présentera l'ensemble des circuits touristiques de la CDC et que cette brochure sera disponible dans les offices de tourisme.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la convention de mise à disposition de la communauté de communes des pistes cyclables de Bourcefranc – Le Chapus.

VOTE : Unanimité

7 – Modification de la régie « camping-cars » pour autoriser le paiement sur une borne automatique.

Monsieur le Maire propose de modifier la régie d'encaissement des recettes de stationnement des camping-cars afin de permettre l'utilisation d'une borne automatisée de paiement. Cette borne offrira la possibilité aux camping-caristes de payer en monnaie ou en carte bancaire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la régie d'encaissement des recettes de stationnement des camping-cars afin de permettre le paiement sur une borne automatisée en monnaie ou en carte bancaire.

VOTE : Unanimité

8 – Modification des statuts du syndicat des eaux et transfert de compétences

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prise par le comité du Syndicat des Eaux le 8 décembre 2008 relatives :

1 – à la modification des statuts, et plus précisément, les articles 18 paragraphe 18-1 « composition du bureau » et 19 « le budget du syndicat » ;

2 – au transfert de la compétence optionnelle « exploitation du service d'assainissement collectif pour 13 collectivités d'une part, et de la compétence de base et optionnelle en eau potable pour 17 collectivités issues de Syndicats Intercommunaux d'Alimentation e Eau Potable en cours de dissolution.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

1 – Approuve la modification des statuts telle que présentée et figurant dans les statuts annexés à cette délibération ;

2 – Accepte le transfert :

De la compétence optionnelle « Exploitation du service d'assainissement collectif » par les communes de Bouhet, Clion sur Seugne, La Clisse, La Clotte, Le Gué d'Alléré, Léoville, Montils, Mosnac, Ozillac, Préguiillac, St Coutant le Grand, St Jean de Liversay et Varzay.

De la compétence de base et optionnelle en Eau Potable par les communes de Asnières la Giraud, Bercloux, Fontenet, Juicq, La Frédière, Mazeray, Nantillé, St Hilaire de Villefranche et Ste Même issues du Syndicat d'Eau des Fontaines d'Asnières (dissolution au 31 décembre 2008) et les communes de Blanzay s/Boutonne, Coivert, Dampierre S/Boutonne, Nuaillé S/Boutonne, St Georges de Longuepierre, St Martial de Loulay, St Pierre de l'Isle et St Séverin S/Boutonne issues du Syndicat des Eaux de Dampierre sur Boutonne (dissolution au 31 décembre 2008).

VOTE : Unanimité

9 – Modification du tableau des effectifs pour la création du grade de technicien supérieur principal.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

Commune de Bourcefranc-Le Chapus Annexe de la délibération du 24 Mars 2009

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 04 2009			
Titulaire	EFFECTIFS	TNC	POURVUS
Service Administratif			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché (<i>Détachement DGS</i>)	1		0
Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2
Adjoint administratif de 2ème classe	5	2	5
Service Technique			
Technicien Supérieur Principal	1		
Technicien Supérieur	1		1
Agent de maîtrise	2	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1

Adjoint technique de 2ème classe	16	1	16
Adjoint technique de 1ère classe	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	1		1
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1		1
Police Municipale			
Brigadier	1		1
Chef de service	1		1
Non Titulaires			
Contrat avenir	1		1
Contrat d'accompagnement à l'emploi	1	2	1
TOTAL	39		36

VOTE : Unanimité

10 – Prix du Goéland 2009

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la collectivité dans le cadre du concours de poésie organisé par l'association La Plage des Poètes. La municipalité a souhaité récompenser la meilleure œuvre par un prix de 100€. Monsieur le Maire indique que la date retenue pour ce concours est le 10 mai 2009 et il invite les élus à venir écouter les poètes et à assister à la remise des prix.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu le budget communal

Confirme l'attribution d'un prix de la municipalité d'un montant de 100 € attribué au lauréat du concours Le Goéland.

Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat de paiement au bénéfice du lauréat du concours.

VOTE : Unanimité

11 – Tarifs de location de l'espace du Sémaphore

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de location de la salle du Sémaphore. Il propose pour cela la grille tarifaire arrêtée par le bureau municipal et en donne lecture.

Madame MEMBRUT dit que les tarifs ne lui semblent pas chers, notamment par rapport à Marennes.

Monsieur BERBUDEAU insiste sur la nécessité d'avoir une personne formée pour la sécurité.

Monsieur DUBOIS demande s'il y aura un prix à payer pour le Téléthon.

Monsieur le Maire répond que non, il est évident que pour certaine manifestation, comme le Téléthon, la commune ne fera pas payer.

Monsieur ROUMILHAC précise que le Maire doit pouvoir moduler en fonction de la situation.

Monsieur BERBUDEAU demande s'il y a déjà des réservations.

Monsieur le Maire répond que oui, mais que le fait ne pas avoir de tarifs devient gênant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

ARRETE les tarifs de location de l'espace du Sémaphore comme suit :

TARIFS SALLE DU SEMAPHORE						
	Associations Com	Associations H.C	Particuliers Com	Particuliers H.C	Professionnel s	Calcul tarif
Réunion, assemblée générale, vin d'honneur	50,00 €	100,00 €	100,00 €	120,00 €	120,00 €	Jour
Loto, thé dansant, manifestations payantes	200,00 €	350,00 €	Néant	Néant	400,00 €	Jour
	50 € (2 fois max)	100,00 €	220,00 €	300,00 €	Néant	Jour
Samedi ou Dimanche						
Week-end (samedi dimanche)	100,00 €	200,00 €	400,00 €	550,00 €	600,00 €	2 Jours
Jour de la semaine	50,00 €	100,00 €	100,00 €	120,00€	150,00 €	Jour
Petites salles pour réunion exclusivement	Gratuit	30,00 €	30,00 €	30,00 €	50,00 €	Jour
Caution grande salle	500,00 €					
Caution Petites salles	200,00 €					

VOTE : Unanimité

12 – Avis du Conseil Municipal sur le classement de l'ancien golfe de Saintonge

Monsieur le Maire expose le projet de classement de l'ancien golfe de Saintonge (Marais de Brouage) tel qu'il est proposé par les services de l'Etat. Il précise qu'un projet existe depuis 1997, et il semble que ce soit celui-ci qui est aujourd'hui ressorti. Il fait part de son inquiétude sur ce projet qui va ajouter une réglementation à celles déjà existantes. Il faut savoir que le marais est soumis aux réglementations Natura 2000, aux ZNIEFF et à la Loi Littorale. Par ailleurs, dans le projet il n'y a pas d'engagement de la commission des sites sur un règlement notamment concernant des délais d'instruction. Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées lors de la mise en place des pistes cyclables sur la communauté de communes et notamment dans les zones de marais.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur MENADIER, qui a suivi plus précisément le projet au nom de la commune. Il précise que le périmètre projeté comprend la pointe du Chapus et va jusqu'au pont de l'île d'Oléron. Le problème selon Monsieur MENADIER réside dans l'empilement des réglementations. De plus, il n'y a aucune discussion possible du projet. Une autre inquiétude est que la commission des sites, qui en cas de classement donnerait une autorisation à tous les projets, ne se réunit pas suffisamment et que les délais d'instruction sont très longs. Il reprend ensuite l'exemple des pistes cyclables dont le projet a été retardé par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement). On a ainsi perdu près de 8 ans dans la réalisation des pistes cyclables. Il précise qu'en ce qui le concerne il votera contre le projet de classement.

VOTE : Le Conseil Municipal se prononce contre le projet de classement de l'ancien golfe de Saintonge à l'unanimité.

M ROUMILHAC demande si le projet peut passer malgré le vote défavorable de toutes les communes.
M MENADIER répond que oui, le préfet peut imposer le classement.

Questions diverses

Fêtes des voisins : le quartier de Peussefief organisera le 13 juin, à partir de 18 h 30, la fêtes des voisins.

Monsieur GALINET informe le Conseil Municipal des nouvelles missions du Syndicat de la voirie dans le domaine de l'ingénierie communale. Le Syndicat pourra proposer dorénavant des missions d'études de faisabilité, de suivi de chantier ainsi qu'un ensemble de missions de maîtrise d'œuvre. Ces missions pourront être confiées au Syndicat de la voirie sans mise en concurrence.

Monsieur le Maire demande ce qu'il en est des panneaux photovoltaïques.

Monsieur GALINET indique que l'on peut passer par le Syndicat de la voirie pour obtenir des informations et des devis.

Monsieur MENADIER invite les élus à participer à l'assemblée générale de l'office du tourisme le lundi 30 mars.

Madame MEMBRUT indique qu'il n'y a plus d'éclairage public rue William Bertrand.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés sur l'éclairage public ces derniers temps. En effet, certains individus malveillants éteignent les alimentations d'éclairage public. Aussi les services techniques municipaux sécurisent les compteurs afin d'éviter qu'ils ne puissent être ouverts trop facilement.

Madame EYRAUD indique que « la secrétaire de Monsieur Rémy THOMAS, n'a pas vu le permis de construire de Mme FRIOCOURT ». Dire qu'il y avait une piscine dans le projet est une contre vérité qui prouve l'ignorance de ceux qui ont écrit l'article dans le littoral.

Monsieur le Maire ajoute que le projet a été validé par le CAUE, aussi il semble tout à fait étonnant de lire que le permis ne respectait pas la charte des cabanes.

Mme EYRAUD précise que Monsieur THOMAS avait autorisé Mme FRIOCOURT à mettre des vitres opaques sur son bâtiment.

Monsieur le Maire dit qu'aujourd'hui il a reçu une personne qui voudrait monter un restaurant rue Fort Louvois. Il demande ce qu'il doit faire. Il fait part de son incompréhension face aux démarches de certaines personnes.

Monsieur GORET demande si le comité des fêtes pourrait reprendre la cabane communale située à la pointe.

Monsieur le Maire indique qu'il faut y réfléchir.

Monsieur BERBUDEAU demande où en est la rue Patoizeau et notamment ce que l'on peut faire pour éviter aux camions d'arriver par le parking du Conseil Général.

Monsieur le Maire dit qu'il faut boucher la sortie du parking, pour que les camions utilisent les accès prévus à cet égard.

Monsieur MENADIER indique que des claires continuent à être remblayées.

Monsieur le Maire répond que la police de l'eau a été prévenue mais que ce dossier avance doucement car le service compétent semble débordé.

Séance levée à : 19 h 40

Soumis à la lecture du Maire le : 02/04/2009

Soumis à la lecture du secrétaire de séance le : 02/04/2009

Affichage le 02 /04/09

Signatures :

Le Maire, Jean-Luc ROUSSEAU,

Mme EYRAUD	M SORLUT	M MENADIER	M ROUSSEAU	M GALINET
M CHARLES	M BERBUDEAU	M BOUYER	M DUBOIS	M FORRLER
		POUVOIR		ABST
M GERMAIN	M GORET	MME GUEGAND	MME LANDE	MME MEMBRUT
			POUVOIR	
MME PARAGE	M PEDELMAS	MME PETROWISTE	M POITOU	MME ROUMEGOUS
				POUVOIR
M ROUMILHAC	MME CAZAJOUS			